

Interpellation de Mme Vandeputte : Parking vélos collectif « CycloParking ».

Mme Vandeputte a appris par la lecture d'une newsletter du GRACQ (Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens) qu'un couple vivant dans le quartier des Marolles ouvre les portes de son garage inutilisé à ses voisins cyclistes.

Ce parking vélos collectif a été aménagé par CycloParking, qui se charge également de la location des emplacements. Serait-il possible d'envisager le lancement d'un tel projet à Uccle ?

En raison de l'augmentation du nombre de cyclistes en région bruxelloise, il y a un besoin plus pressant d'endroits abrités et sécurisés pour stationner les vélos, et ce d'autant plus que la plupart des citoyens ne disposent pas de tels espaces à leur domicile.

Depuis quelques années, et plus particulièrement depuis le début de cette mandature communale, les box à vélos se multiplient dans les rues. Cette solution, adéquate pour répondre à des demandes ponctuelles, se heurte à certaines limites. La newsletter du GRACQ relève à cet égard que trouver des espaces adaptés pour installer du parking vélo hors voirie à destination des riverains s'avère parfois une gageure pour les pouvoirs publics.

CycloParking, née de la fusion entre l'ASBL Cyclo et Parking.Brussels, a donc décidé de s'adresser aux habitants qui disposent d'espaces susceptibles d'être aménagés dans ce but.

Pour ce qui concerne le parking du quartier des Marolles, CycloParking s'est chargée de l'installation des dispositifs d'accroche et de la sécurisation de l'espace grâce à un accès par badge. Désormais, 8 vélos classiques et 3 vélos-cargos pour stationner dans ce nouveau parking sécurisé, selon les tarifs habituels (60 € par an pour un vélo classique et 120 € par an pour un vélo-cargo).

Le couple de riverains a, quant à lui, conclu une convention pour une durée de 9 ans, au cours de laquelle il percevra un loyer fixe pour son garage ainsi qu'un montant supplémentaire par véhicule stationné (1 € par mois par vélo et 5 € par mois par vélo-cargo).

Fort de cette expérience, l'association CycloParking lance l'appel suivant :

« Vous disposez d'un espace privé que vous seriez prêt à mettre à disposition de CycloParking ? Il peut s'agir de garages, de rez-de-chaussée inoccupés, de cours intérieures, etc. Mais cet espace doit être impérativement fermé, facile d'accès et suffisamment grand. Pour des raisons de sécurité, il ne peut pas communiquer avec, par exemple, un logement. Enfin, il doit être disponible pour une période suffisamment longue. Si vous pensez répondre à ces conditions, n'hésitez pas à prendre contact avec CycloParking ».

Pourrait-on imaginer pour Uccle un projet similaire ou une collaboration étroite avec CycloParking avec, le cas échéant, l'instauration à titre d'incitant d'un label à l'intention des acteurs du secteur privé qui témoigneraient d'un intérêt pour cette démarche ?

Monsieur l'Echevin Wyngaard reconnaît que l'installation de ce dispositif auprès de particuliers dans le centre de Bruxelles constitue une initiative très intéressante.

Depuis plusieurs années, la commune d'Uccle travaille en parfaite collaboration avec l'ASBL Cyclo pour l'implantation et la gestion de « box vélos ».

L'échevinat dispose d'une carte qui permet d'évaluer la demande d'espaces de stationnement dédiés aux vélos sur le territoire communal. Tout citoyen intéressé par un emplacement dans un box vélo est répertorié sur cette carte dès qu'il s'est manifesté.

D'ailleurs, six box vélos seront installés au cours des prochaines semaines sur le territoire communal, conformément aux indications de cette carte afin de correspondre à la demande.

Toutefois, l'absence d'une liste d'attente importante prouve qu'Uccle répond bien à cette demande jusqu'à présent.

Cela s'explique probablement par la moins grande densité du bâti ucclois par rapport à celui du centre-ville. Uccle présente un plus grand nombre d'immeubles pourvus de garages ou d'espaces pour accueillir des vélos.

M. l'Echevin Wyngaard n'est en aucune manière hostile a priori à la proposition de Mme Vandeputte mais il n'est pas certain que ce soit nécessaire à Uccle, en tous cas à court ou moyen terme.

Mme Vandeputte, tout en remerciant M. l'Echevin Wyngaard pour sa réponse, estime que la plus grande densité du bâti dans le nord du territoire communal justifierait précisément l'installation de ce dispositif.